



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 16 mai 2018

FAIRE DU NUMÉRIQUE UN LEVIER D'INCLUSION

La Grande École du Numérique, réseau de plus de 400 formations créé en 2015 par le gouvernement, lance un nouvel appel à projets destiné à labelliser des formations aux métiers du numérique. Celles-ci seront proposées à 5 000 personnes peu ou pas qualifiées en recherche d'emploi d'ici à 2019, en particulier les jeunes, les femmes et les publics issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ce nouvel appel à labellisation s'inscrit dans le programme #10kNum, les 10 000 formations aux métiers du numérique, lancé dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences piloté par le ministère du Travail. Les formations qui obtiennent le label « Grande École du Numérique » sont éligibles à une subvention. La clôture des candidatures est fixée au 21 juin 2018.

Ce nouvel appel à projets permet aux formations, ayant candidaté, l'obtention du label et d'une subvention non reconductible et limitée à 80% du budget total de la formation. Toutes les formations labellisées ne bénéficient pas de la subvention qui est attribuée selon la légitimité du projet et le montant de l'investissement.

Les dépenses éligibles doivent concerner la première ou les deux premières sessions de formations et ne peuvent être antérieures à la notification de la labellisation. Elles comprennent les frais de personnels, ainsi que les coûts affectés au projet de formation : matériels et fournitures, location de salles et bâtiments, documentation, brevets ou licences d'exploitation et promotion.

En 2016, les financements d'amorçage ont permis à 60% des formations labellisées de se lancer.

« Grâce au label et à la subvention d'amorçage nous avons pu investir dans des outils de fabrication pour améliorer la qualité de la formation » ajoute Peter Wollny, coordinateur de formation ACILAB.

La procédure de candidature

L'appel à labellisation 2018 est séquencé en deux vagues dont la première est ouverte du 5 avril au 21 juin 2018. La seconde pourra être lancée à la rentrée 2018 selon les résultats de la première vague. La candidature s'effectue en ligne sur le site de la Grande École du Numérique www.grandeecolenumerique.fr/appele-a-labellisation

Contexte

La transition numérique remet en cause l'organisation des entreprises et principalement des TPE PME. Cette mutation nécessite un bilan des métiers actuels et ceux de demain. En France, on constate un écart entre les besoins en compétences numériques des entreprises et celles disponibles sur le marché du travail : 80 000 postes seraient non pourvus dans les nouvelles technologies de l'information et de l'électronique faute de profils adaptés (Conseil d'orientation pour l'emploi - 2017).

Une ambition économique, sociale et territoriale

Le Groupement d'intérêt public qu'est la Grande École du Numérique, est composé de 17 institutions publiques et privées et représente un réseau de plus de 400 formations aux métiers du numérique : administrateur réseaux, développeur, cybersécurité, technicien de maintenance, installateur domotique, data analyst, régisseur numérique, forger numérique...

Les formations labellisées Grande École du Numérique sont ouvertes à tous et accueillent des publics éloignés de l'emploi pour former les futurs talents du numérique. Ces formations sont gratuites et permettent de bénéficier des aides subsidiaires du CROUS pour tous les apprenants.

Cet appel à labellisation repose sur une triple ambition :

- Ambition **économique** : répondre aux besoins en compétences numériques des entreprises et accompagner la transition numérique de l'économie ;
- Ambition **sociale** : favoriser l'inclusion en facilitant la formation et son accès gratuit ;
- Ambition **territoriale** : veiller à l'implantation et à une répartition territoriale équilibrée de l'offre de formation

« La banque fait face aujourd'hui à de grands défis de transformation digitale, et nous avons besoin de ces compétences nouvelles pour inventer la banque de demain. Nous découvrons de nouvelles méthodes pédagogiques disruptives, différentes de celles que nous connaissons aujourd'hui », témoigne la Société générale, partenaire de la Grande École du Numérique.

Fin 2017, près de 10 000 apprenants ont été formés ou sont en cours de formation. L'appel à labellisation 2018 a pour objectif de renforcer l'inclusion numérique en accueillant parmi les apprenants :

- 80% de personnes formées **niveau bac ou inférieur au bac** en recherche d'emploi
- 30% de **femmes**
- 30% de formations situées en **quartiers prioritaires de la politique de la ville**.

Les critères d'éligibilité au label « Grande École du Numérique »

Le label « Grande École du Numérique » est attribué aux formations pour une durée de 3 ans. Une structure peut candidater pour la labellisation de plusieurs formations sollicitées par les entreprises dans les bassins d'emplois.

Pour prétendre au label, la formation :

- doit former aux métiers du numérique ;

- ne doit pas avoir déjà été labellisée lors des deux premiers appels à projets ;
- doit former au minimum 10 personnes peu ou pas qualifiées en recherche d'emploi par session de formation ;
- et doit garantir un accès gratuit à la formation.

Il est possible de candidater à la labellisation d'une formation sans candidater à la subvention. Une structure porteuse d'une ou plusieurs formations labellisées peut solliciter le label pour une nouvelle formation qui diffère par ses caractéristiques ou son lieu d'implantation. Au-delà de la phase d'amorçage et de mise en place du projet, les porteurs de projets devront présenter les moyens de pérenniser la formation labellisée.

A propos de la Grande Ecole du Numérique

Lancée en 2015 par le Gouvernement, la Grande École du Numérique est un réseau de plus de 400 formations aux métiers du numérique qui accompagne la transition numérique de l'économie. Elle favorise l'inclusion et répond aux besoins des recruteurs en compétences numériques. Les formations de la Grande École du Numérique sont ouvertes à tous, sans distinction académique, économique ou sociale. Elles mettent tout en œuvre pour que les apprenants accèdent gratuitement à la formation. Ces formations accueillent des publics éloignés de l'emploi ou du numérique pour en faire les nouveaux talents du numérique. Parmi eux des jeunes peu ou pas qualifiés, ni en emploi ni en formation, des femmes et des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la Ville.